Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 056-215602053-20260305-2026_002-DE

**Commune de**
**SAINT ARMEL**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
# SEANCE DU 2 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, 2 mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

**Membres du Conseil municipal** : Mmes et MM : Anne TESSIER-PETARD, Philippe TREMOUREUX, Nathalie LE BOULICAUT, Yann JOUBIOUX, Brigitte LE GALO, Odile DELACROIX-HOCHET, Rémi AMAR, Nathalie COURTRAI, Marie-Dominique JACQUIS, Dimitri TOQUET, Christian LE MENACH
**Etaient absents excusés** M Remi AMAR qui a donné procuration à M Philippe TREMOUREUX

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents :10 Votants : 11
Secrétaire de séance : Nathalie LE BOULICAUT

## Délibération n°2026-03 / 002 – Convention avec la Compagnie Les Chemins de Travers

Rapporteur : Mme la Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la commune de Saint-Armel de développer une politique d'animation culturelle sur son territoire,

Considérant la demande de la Compagnie Les Chemins de Travers visant à disposer d'un espace de répétition,

Considérant l'intérêt pour la commune de bénéficier en contrepartie d'actions culturelles et pédagogiques,

Après en avoir délibéré les membres du Conseil :

- **Approuve** la convention d'occupation de la salle Marie Le Franc avec la Compagnie Les Chemins de Travers, pour la période du 1er mars 2026 au 31 juillet 2027. – moyennant les demandes de précision demandé par les élus du Conseil.
- **Précise** que la mise à disposition de la salle est consentie à titre gratuit, en contrepartie des actions culturelles et prestations proposées par la Compagnie au profit de la commune et de ses habitants.
- **Autorise** Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

**Adoptée à l'unanimité**

Fait à Saint-Armel le 03/03/2026
La Maire
Anne TESSIER-PETARD

MAIRIE de St ARMEL 56 Morbihan

Secrétaire de séance
Nathalie LE BOULICAUT